

L'article de M. Danais ouvre un débat intéressant sur la sociologie de l'expertise. Son mérite est certainement d'abord de fournir une description fine de la manière dont se passe l'expertise et la prise de décision. En ce sens c'est un document précieux car écrit par l'expert lui-même. Mais c'est aussi une réflexion qui se nourrit de la littérature sociologique française sur l'expertise. Comme telle, elle contribue aussi à un débat scientifique sur l'expertise et c'est sur ce plan que se situe ce commentaire. Nous chercherons brièvement à esquisser une approche légèrement différente de l'expertise en espérant que d'autres, experts ou sociologues, défendent leurs points de vue.

EXPERT ET EXPERTISE

Toute l'ambiguïté du rôle de l'expert est qu'il est deux personnages à la fois selon le plan où il se situe. D'un côté, il est clairement porteur d'un certain savoir, mais spécifiquement chargé de réduire une incertitude. Je crois qu'on peut affirmer avec force qu'en l'absence d'incertitude, il n'est pas besoin d'expert, il suffit d'un "technicien" qui définisse, à partir de savoirs établis et reconnus, les normes pratiques de l'action. Chaque fois qu'il y a

incertitude, difficulté à fixer les limites, il faut un expert et il est évident que ce travail d'expertise s'appuie autant sur une "culture d'évaluation", sur une expérience intériorisée, sur des intuitions fondées sur l'expérience, que sur des savoirs bien établis. Cette culture d'évaluation, n'étant pas objectivable, ne peut être reconnue et acceptée que par des mécanismes de crédibilité qui font que les parties reconnaissent à l'expert ce "savoir" spécifique. Et par le fait même, l'expert est aussi nécessairement un porte-parole, représentant plus ou moins affiché (et reconnu) de l'intérêt en question : face à l'incertitude, l'expert est objectivement situé comme garant de l'intérêt à protéger.

Mais la spécificité des expertises en environnement est qu'elles mettent en relation voire en confrontation plusieurs types d'incertitudes, et finalement plusieurs experts. Il est clair que l'expert écologue est ici chargé d'évaluer le devenir possible de deux tourbières en fonction d'un aménagement projeté ; mais si on prend en considération l'issue du processus, on doit considérer qu'il existe aussi des incertitudes sur les possibilités de modifier l'aménagement prévu. L'incertitude est donc double : il y a en fait plusieurs experts. Et la situation se

dénoue par la mise en relation de l'expert en écologie d'une part et de l'expert en aménagement de l'autre. Au-delà donc d'une analyse de l'expert, il faut bien voir la situation d'expertise qui consiste à mettre en relation ces différentes zones d'incertitude. Dans certains cas de figure, l'expert individuel assume seul cette mise en relation, comme ce pourrait être le cas de l'ingénieur qui, chargé d'un problème de sécurité, "connaît" à la fois les marges de sécurité et les contraintes de l'organisation du travail. Dans le cas de figure présent, caractéristique des problèmes d'environnement, il y a plusieurs experts, chacun détenteur de certains "savoirs" et cultures d'évaluation, et chacun porte-parole d'un type d'intérêt : l'issue consiste bien à trouver une solution qui s'inscrive dans l'intersection des zones d'incertitude acceptables par les deux experts. Et l'article de Danais montre bien aussi que l'expertise repose effectivement sur un réseau de relations entre divers acteurs, et que c'est dans ce réseau de communication que se construisent les paramètres critiques et notamment la crédibilité de l'expert.

Tous ces éléments conduisent à penser que l'expertise en environnement n'a pas à être comparée à la science, dont elle serait

un avatar ou une forme dégradée. Elle est comme dans d'autres champs – la médecine, la sécurité – une fonction spécifique parce qu'elle répond à un besoin spécifique dans des situations d'incertitudes multiples.

LES CULTURES D'EXPERTISE

On peut alors parler de cultures d'expertise pour désigner les formes socialement acceptées que prennent les situations d'expertise. Les processus d'expertise en environnement, contrairement peut-être aux expertises en milieu industriel ou en organisation, sont nécessairement des processus ouverts : il est nécessaire, qu'on le veuille ou non, que des groupes se manifestent dans l'espace public, comme porteurs des intérêts à défendre. Et face à ces manifestations, les promoteurs de l'aménagement ou du développement projeté sont aussi nécessairement amenés à s'affirmer comme défenseurs et représentants des intérêts socio-économiques. L'arrière-plan est forcément conflictuel, d'autant que chacun cherche à créer un rapport de force qui lui laisse une marge de négociation.

Parler de culture d'expertise revient alors à s'interroger sur les processus de communication

qui vont permettre au processus d'expertise de se muer en espace de transaction. La crédibilité de l'expert est alors cruciale. Il doit apparaître à la fois comme un défenseur légitime, comme compétent et comme suffisamment autonome. L'ambiguïté est à nouveau présente, car il doit travailler dans des rapports de confiance avec la plupart des acteurs alors que l'enjeu émerge sur un arrière-fond de défiance et d'oppositions affirmées. Et il est significatif que le processus, pour se dérouler, suppose la création d'un espace-temps de discussion et d'échanges où ce sont les experts – écologues d'un côté, experts techniques des promoteurs de l'autre – et non les représentants autorisés (les décideurs ou les opposants) des intérêts en présence, qui vont "négocier" dans l'espace ouvert par les différentes incertitudes dont ils ont chacun la charge.

Dans ce processus, il y a donc un enchaînement de séquences dont certaines sont publiques et d'autres restreintes au débat entre experts, dont certaines correspondent à l'affirmation de hiérarchies opposées et dont d'autres servent au rapprochement des points de vue. C'est l'enchaînement de ces séquences, et les processus de communication qui les permettent, qui font le processus d'expertise.

L'EXPERTISE COMME PROCESSUS D'INNOVATION ET DE TRANSACTION

Voir l'expertise comme un processus, et non comme la seule action des experts, permet d'esquisser un cadre d'analyse autre que celui du conflit culturel. L'issue du cas décrit par M. Danais est très significative. Ce n'est pas un com-

promis au sens où il y aurait un arrangement entre deux intérêts divergents, arrangement par lequel chacun fait des concessions à l'autre. Autrement dit le modèle de la négociation ne rend peut être pas compte des deux aspects les plus importants du résultat de l'expertise.

Un premier aspect est ce qu'on pourrait appeler l'innovation technique : dans ce cas de figure, l'expertise, cherchant à concilier les intérêts en présence (intérêt de protection et intérêt de développement), aboutit en fait à l'invention d'une solution nouvelle, qu'aucun des partenaires n'avait sans doute prévue : faire d'une des deux tourbières un espace naturel maintenu par des conditions "artificielles", sous perfusion en quelque sorte... On pourrait évidemment parler d'une artificialisation du milieu qui se déguise sous un langage de protection, mais ceci révèle simplement que le maintien ou la durabilité de nos conditions naturelles, dans certaines situations au moins, est désormais bien de la responsabilité de l'homme et de son imagination technique...

Cette innovation n'est pas que technique, elle passe par une redéfinition de l'objet et de l'enjeu même du conflit. L'invention technique a ici un arrière-plan conflictuel sans lequel elle ne serait pas possible, mais l'expertise permet que les intérêts et les identités se redéfinissent : la tourbière cesse d'être une figure de la seule protection de la nature contre les dégâts du développement pour devenir un exemple de l'intérêt que les aménageurs et les autorités locales peuvent trouver, en termes d'image de marque peut-être, à cette action. Les écologistes y trouvent une belle occasion de concrétiser un

cas où l'utopie de l'équilibre Homme-Nature prend forme. Il y a donc redéfinition de l'enjeu et de l'identité des protagonistes. Et ce processus n'est alors pas analysable comme figure de compromis, mais plutôt comme une forme de transaction sociale si on entend par là l'élaboration progressive d'un référent commun qui reste souvent latent, ce qui permet aux protagonistes de conserver intacte la force de leurs oppositions, tout en créant un espace d'accord, voire de solidarité partielle sur un objet nouveau. Et ne pourrait-on pas aller jusqu'à avancer l'idée qu'un tel accord n'est possible que par l'invention technique ? Que c'est par l'invention de ce nouvel objet, qui recombine de manière nouvelle les exigences divergentes des protagonistes, que les experts inventent aussi un nouveau rapport social entre intérêts économiques et écologiques ?

En conclusion nous voudrions faire remarquer que la sociologie de l'expertise est constamment réappropriée par les acteurs, et notamment par les experts eux-mêmes, et qu'il faut peut-être prendre acte de cette dimension réflexive de l'analyse sociologique. Ce que peut faire une sociologie de l'expertise, c'est peut-être alors d'aider à constituer une typologie des processus d'expertise, une analyse de leurs conditions de possibilité et de tâcher de rendre ces savoirs réappropriables par les acteurs, non seulement par les experts désignés, mais par tous ceux qui, comme le montre Danais, interviennent dans le réseau de relations où se tissent les conditions d'une expertise réussie.

1. Sur ce concept de transaction, voir Blanc M. *et al.* (1994), *Vie quotidienne et démocratie*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales.